



Zartoshte BAKHTIARI
Maire
ZB/AM/CH

Neully sur Marne le 30 septembre 2021

A Mesdames et Messieurs les Président(e)s et porteurs de projets

APPEL A PROJETS 2022
CONTRAT DE VILLE DE NEULLY SUR MARNE
Et QUARTIERS D'AUTOMNE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer du lancement de l'appel à projets de la politique de la ville pour l'année 2022. Le contrat de ville de Neully-sur-Marne demeure le cadre de l'appel à projets. Vos projets doivent participer à la réalisation des objectifs inscrits à celui-ci, et quelle qu'en soit la thématique, ils doivent bénéficier prioritairement aux habitants du quartier prioritaire Fauvettes / Val Coteau

La programmation du Contrat de ville

Pour être recevables, vos projets doivent s'inscrire à la fois dans un ou plusieurs des objectifs du contrat de ville et dans ceux du Protocole d'engagements renforcés et réciproques. A ce titre, une attention particulière sera portée à :

- **L'insertion, la formation et le développement économique** : projets permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle (inclusion numérique, pratiques langagières, modes de garde), de faciliter le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes sans emploi (« aller vers » les publics), de promouvoir le développement économique (économie sociale et solidaire, création d'entreprise). La complémentarité avec les dispositifs existants doit être recherchée (PRIJ, PIC, Cité de l'emploi) ;
- **L'éducation et la réussite éducative** : projets permettant l'innovation autour de la parentalité, le renforcement du lien entre l'école et les parents, le développement des pratiques sportives et culturelles. La complémentarité avec les dispositifs existants doit être recherchée (PRE, CLAS) ;
- **L'accès aux droits et aux services publics** : projets permettant la médiation de proximité, afin que tous les habitants des quartiers en politique de la ville puissent bénéficier des services. La complémentarité avec les dispositifs existants doit être recherchée (France service).
- **La prévention santé et l'accès aux soins** : projets permettant de développer la prévention et d'améliorer l'accès aux soins, notamment pour certaines pathologies (diabète, obésité, santé mentale des jeunes). La complémentarité avec les dispositifs existants doit être recherchée (CLS, ASV) ;

- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** : projets permettant de faire connaître les métiers et emplois générés par les JOP 2024, et le développement des pratiques sportives à destination des adolescentes et des adolescents.

Les projets intégrant les thèmes de la protection de la nature, de l'histoire de France ou des principes républicains pourront être priorités lors de la phase de sélection.

Nous vous prions de bien vouloir prendre bonne note du calendrier de dépôt et d'instruction des demandes de subvention :

- **Samedi 30 octobre** : date limite de transmission des pré-dossiers à Christine Huvelle, à l'adresse : dynamiques.locales@neuillysurmarne.fr / 01.43.08.74.59
- **Mardi 30 novembre** : date limite de dépôt en ligne des dossiers sur la plateforme DAUPHIN
- **Janvier 2022** : comité d'arbitrage local
- **Février 2022** : comité de pilotage territorial

Rappel concernant les bilans : les bilans des projets financés en 2021, et pour lesquelles une demande de renouvellement du financement en 2022 est demandée, seront à transmettre avant la fin janvier 2022. Un e-mail de relance vous sera transmis en ce sens avant les vacances de Noël. Pour les projets financés en 2021 et non renouvelés en 2022, le bilan sera à transmettre avant la fin juin 2022.

La programmation Quartiers d'automne

Je souhaite également vous informer de la reconduction du dispositif « Quartiers d'automne » : les projets devront bénéficier aux enfants, jeunes et familles des quartiers prioritaires, se déroulant sur les congés scolaires de la Toussaint, de Noël et d'Hiver.

Attention : le dépôt en ligne des dossiers sur la plateforme DAUPHIN devra être effectué **avant le vendredi 15 octobre 2021**.

Merci donc de bien vouloir transmettre vos -dossiers à Christine Huvelle, à l'adresse : dynamiques.locales@neuillysurmarne.fr / 01.43.08.74.59

Enfin, vous retrouverez ci-joint :

- **Une notice contenant l'ensemble des informations pratiques nécessaires pour répondre à l'appel à projets** : rappel des objectifs du contrat de ville et du Protocole d'engagements renforcés et réciproques, critères d'éligibilité, modalités de dépôt des dossiers, données sur les quartiers, contacts utiles ;
- **Un formulaire de « pré-dossier », valable pour les deux appels à projets.**

Comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Zartosh BAKHTIARI